

## Objectifs

- ⇒ Savoir élaborer un bulletin de salaire de base et intégrer les heures supplémentaires, les heures d'absence et les 35 heures.
- ⇒ Gérer les différentes primes, indemnités et avantages en nature spécifiques au secteur du Bâtiment.
- ⇒ Déterminer les différentes assiettes de cotisation
- ⇒ Connaître les grilles, les coefficients ou échelons des salariés selon la Convention Collective.

## Programme

### Rappel des spécificités de la Convention

#### Collective :

Les niveaux

Les catégories professionnelles

Les coefficients

Le salaire minimal

#### Élaboration du bulletin de salaire :

Les mentions obligatoires devant figurer sur le bulletin de salaire

Le salaire horaire de base

Le calcul des heures supplémentaires

Les adaptations aux 35 heures

Le calcul des heures d'absence

#### Gestion des primes, indemnités et avantages en nature :

Défiscalisation des Heures Supplémentaires

#### L'assiette de cotisations :

Les différents types de salariés (ouvriers, ETAM, cadres, apprentis)

### Les documents de synthèse

#### Les cotisations versées :

À l'URSSAF

Au Pôle Emploi

Aux caisses de retraite

Aux organismes de formation

À la caisse de congés payés

#### Les « subtilités » du bulletin de salaire dans le secteur du bâtiment :

Abattement de 10% (conditions et modalités d'application)

Le versement d'allocations forfaitaires selon les catégories professionnelles

Le paiement direct des frais par l'employeur ou remboursement sur factures, etc...

Le chômage-intempéries (déclaration, modalités de paiement, etc...)

Durée : 1 jour

Coût : 196 euros net

Dates : 13 septembre 2022



#### A votre écoute:

Audrey Signorelli - **Conseillère Formation**

Contact : [formation@capeb10.fr](mailto:formation@capeb10.fr) - 03 25 76 27 80



**Entreprise :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**N° de Siret :** ..... **NAFA :** .....

**Port :** ..... **Email:** .....

## PARTICIPANTS

*Bulletin à retourner à CAPEB AUBE, accompagné  
d'un chèque de 196 euros à l'ordre de  
CONSTRUIRE DEMAIN*

Nom	Prénom	Statut : Chef d'Entreprise, Gérant-salarié, Salarié, Conjoint	Dépend de : FAFCEA, CONSTRUCTYS-11 / +11, Autre

**NON SALARIÉ(es) :** Nouvelles règles de prise en charge pour la formation des GERANTS et CONJOINT(es)  
**Collaborateurs(trices) NON salariés(es):** 50h maxi de formation pour l'année 2020 à 25€/heure . Fournir une attestation URSSAF lors de l'inscription d'un CHEF d'ENTREPRISE.

*Je certifie ne pas avoir suivi d'heures de formation depuis le début de l'année (50 heures max).*

*Je joins une attestation URSSAF justifiant du paiement de la contribution formation.*

**SALARIÉ(es):** Prise en charge des formations à hauteur de 20€/ heure pour toutes les formations éligibles + indemnisation des salaires à 12€/heure

*J'ai déjà créé mon Compte E-GESTION Constructys:*

**mes codes d'accès sont** .....

*Je n'ai pas encore créé mon Compte E-GESTION Constructys*

**Cachet de l'entreprise et signature**

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_